# *FICHE D'INFORMATION SUR LA DIVERSION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES*

Mise à jour

Décembre 2025

metro

## Informations prospectives

Nous avons utilisé, dans le présent rapport, diverses expressions qui pourraient constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. L'utilisation du futur ainsi que d'expressions telles que « s'engager », « viser », « vision », « ambition », « chercher », « cibles », « objectifs » et d'autres expressions similaires indique généralement des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et de la pharmacie au Canada, des cibles, l'économie en général ainsi que notre plan d'action 2025 et notre plan de responsabilité d'entreprise 2022–2026. Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent rapport et représentent nos attentes. METRO n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans le présent rapport.

## Introduction

En tant que chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario, METRO reconnaît sa responsabilité de contribuer à l'amélioration du système de recyclage et à l'économie circulaire. C'est pourquoi METRO a établi des objectifs de performance et des mesures pour réduire la production de matières résiduelles et améliorer la gestion au sein de ses propres activités ainsi que dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous reconnaissons la nécessité de collaborer avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour saisir les opportunités de repenser nos déchets.

Notre approche en matière de gestion des matières résiduelles est guidée par le programme de certification Total Resources Use and Efficiency (TRUE) et la hiérarchie zéro déchet, telle que présentée dans notre rapport de RE 2025. Nous nous engageons à éviter que les matières résiduelles générées par nos activités ne finissent à l'enfouissement ou à l'incinération, avec pour objectif ultime d'atteindre le zéro déchet. TRUE définit le « zéro déchet à l'enfouissement ou à l'incinération » comme la diversion de plus de 90 % des matières résiduelles produites de ces destinations. Pour atteindre cet objectif, nous nous efforçons d'optimiser la hiérarchie zéro déchet dans nos pratiques, en mettant l'accent sur la réduction, la réutilisation et le recyclage/compostage.

## Section 1 : Comment nous calculons la diversion des matières résiduelles

Le taux de diversion est un calcul qui permet de déterminer la proportion de matière réduite à la source, réutilisée et détournée de l'enfouissement ou de l'incinération comparativement aux matières résiduelles totales produites.

Les données relatives au poids provenant des fournisseurs de services, partenaires et départements internes sont utilisées pour calculer les taux de diversion (avec des estimations si nécessaire). Les données relatives au poids sont collectées à l'aide de rapports mensuels, trimestriels ou annuels, ainsi que des factures. Une fois reçues, les données sont examinées à des fins d'assurance et de contrôle de la qualité, et des suivis sont effectués si nécessaire pour garantir leur validité et exactitude. Nous collaborons avec nos fournisseurs de services et partenaires afin de comprendre leurs méthodes de calcul des tonnages (et des estimations, le cas échéant). Un audit interne est réalisé chaque année avant la publication des données externes afin d'assurer l'intégrité des données.

Les programmes de diversion (incluant les mesures de réutilisation et de réduction) ne s'appliquent pas à tous les magasins, centres de distribution et de production. Pour ceux auxquels ils s'appliquent, ils comprennent généralement les éléments suivants :

- Matières organiques – propre à la consommation humaine (dons de nourriture, applications anti-gaspillage)
- Matières organiques non comestibles pour l'humain (programmes de récupération des matières organiques, programmes de dons pour animaux)
- Carton (pour le recyclage)
- Pellicule de plastique (pour le recyclage)
- Matières recyclables mixtes (plastique rigide léger, plastique rigide, papier, métal, carton ciré et carton régulier, coins de plastique, glassine et endos d'étiquettes)
- Textiles (pour dons)
- Bois brisé (pour le suprarecyclage)
- Palettes blanches (pour suprarecyclage ou recyclage)
- Ordures (déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération)
- Contenants et caisses en plastique réutilisables
- Caisses à œufs en métal réutilisables (qui remplacent les boîtes à usage unique)
- Bacs de plastique réutilisables utilisés pour préparer et livrer les commandes dans notre site de traitement des commandes en ligne (qui remplacent les boîtes à usage unique)
- Vente des surplus à des entreprises de transformation (pour prévenir les pertes et le gaspillage alimentaires)

En 2025, nous avons également intégré les réductions de déchets résultant des améliorations de nos processus de production dans notre taux de diversion, puisque ces améliorations ont permis de diminuer la quantité de produits envoyés aux matières organiques, permettant ainsi à une plus grande part des produits d'être emballée et vendue.

À mesure que nous implanterons davantage de programmes de diversion, en plus des initiatives de réutilisation et de réduction des déchets dans nos opérations, ces efforts seront pris en compte dans notre taux de diversion.

## Section 2: Notre stratégie en action

### 2.1 Magasins

- Nous avons poursuivi nos comités de travail provinciaux sur la gestion des matières résiduelles en magasin, réunissant les équipes pour discuter des défis, partager des solutions et faire progresser les efforts de diversion des matières résiduelles dans l'ensemble du réseau.

- En 2025, nous avons augmenté le taux de diversion qui constitue le seuil déclenchant la mise en œuvre de plans d'amélioration spécifiques des magasins, le faisant passer de de 50 % en 2024, à 60 %. Pour chaque magasin ayant un taux inférieur à ce nouveau seuil, une analyse des causes fondamentales a été réalisée pour identifier les principaux facteurs contribuant à la faible

performance de diversion. Les constats et les mesures spécifiques d'amélioration ont été documentés dans le plan d'amélioration spécifique de chaque magasin. Ces plans permettent aux magasins de cibler les changements opérationnels visant à améliorer leur performance en matière de diversion.

- Nous avons lancé un projet-pilote de stations de tri dans les salles de pause des employés de quelques magasins Metro et Food Basics en Ontario afin d'encourager le recyclage des emballages alimentaires.

- Nous avons mis en place de nouveaux outils de suivi de la performance qui fournissent à la haute direction des mises à jour sur la diversion des matières résiduelles et des pistes d'action concrètes. Ces ressources permettent d'identifier les opportunités d'amélioration et soutiennent la prise de décision fondée sur les données, favorisant ainsi l'amélioration continue.

- Nous avons optimisé les processus de collecte de données afin d'attribuer plus précisément les données de diversion aux magasins et aux filières de valorisation, ce qui permet un suivi de la performance plus exact.

## 2.2 Centres de distribution et de production

En ce qui concerne le suivi de la performance et la planification stratégique, en 2025 :

- Nous avons développé de nouveaux outils de suivi de la performance pour la direction des centres de distribution et de production ainsi que le personnel des entrepôts, qui fournissent des informations ponctuelles et spécifiques à chaque site sur la diversion des matières résiduelles.

- Les plans d'amélioration pour la diversion des matières résiduelles sont demeurés un élément clé de la stratégie de METRO. Des plans actualisés et améliorés ont été fournis à tous les centres affichant un taux de diversion inférieur à 89 % afin de les aider à identifier les écarts de performance et les possibilités d'amélioration.

- Nous avons élargi la composition de nos comités de travail provinciaux des centres de distribution et de production, anciennement appelés groupes de travail sur la gestion des matières résiduelles, afin d'inclure des collègues additionnels chargés de superviser et de contrôler la mise en œuvre des programmes de diversion, favorisant ainsi une collaboration plus efficace.

- Nous avons amélioré le processus de collecte de données afin d'attribuer plus précisément les données de diversion aux centres de distribution et de production, ce qui permet un suivi de la performance plus exact.

En ce qui concerne la mobilisation et les pratiques de diversion sur site, en 2025 :

- Nous avons pris des mesures pour accroître la mobilisation et renforcer la participation du personnel des entrepôts dans les efforts de diversion grâce à des communications numériques, des affichages télévisés et des notes de quart. Les communications ont été bonifiées cette année afin de fournir des mises à jour ciblées et des conseils adaptés aux opérations de chaque centre.

- Nous avons mis en place une signalisation standardisée dans tous les centres de distribution et de production afin de favoriser un tri adéquat à la source et de réduire la contamination.

- Un programme de récupération des endos d’étiquettes (glassine) est en cours de déploiement dans nos centres. Sa mise en œuvre se poursuivra en 2026, en fonction de la capacité, de la réalité opérationnelle et du volume de matériaux générés sur chaque site.

- Nous avons retenu les services de consultants pour mener des audits de caractérisation des déchets dans les centres ayant une performance plus faible, afin d'identifier des pistes d’amélioration concrètes et de soutenir les équipes locales à améliorer leur gestion des matières résiduelles.